

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2024

PROFESSIONNALISER L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 47

présenté par
Mme Bazin-Malgras et Mme Colboc

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, substituer à la seconde occurrence du mot :

« ni »

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.